



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Buddhist Tzu Chi Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Sachant que les femmes constituent 43 % de la main-d'œuvre agricole mondiale, il est nécessaire, en vue de ne faire aucun laissé-pour-compte et d'atteindre les objectifs de développement durable, de réellement associer des parties prenantes diverses aux discussions portant sur l'autonomisation des femmes. En tant qu'agents de changement, les femmes sont à l'avant-garde des évolutions sociales, culturelles et de comportement dans les milieux ruraux, mais sont souvent aussi les plus vulnérables. Dans la déclaration ci-après, qui s'inspire de divers cadres politiques, il s'agit de présenter les recommandations adressées par Buddhist Tzu Chi Foundation (ci-après, Tzu Chi) aux participants à la soixante-deuxième Commission de la condition de la femme et d'inviter la Commission et toutes les parties prenantes à :

Donner aux femmes des zones rurales des rôles de premier plan dans le domaine du développement

Tzu Chi se déclare en faveur du Programme d'action pour l'humanité et des responsabilités fondamentales qui en découlent, et adhère aux accords passés dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), en particulier à l'objectif 6, qui préconise une « révolution de la participation » visant à associer les bénéficiaires de l'aide à la prise de décisions affectant leur vie. En effet, nous sommes convaincus qu'ils doivent montrer la voie et exercer leur souveraineté personnelle. De ce fait, la fondation met en œuvre des programmes visant à autonomiser les communautés locales et à renforcer leur pouvoir mobilisateur, comme en témoignent nos activités au Sierra Leone, où ce sont les populations locales qui élaborent et mènent à bien l'ensemble des initiatives prises dans le domaine humanitaire. Nous invitons et encourageons toutes les parties prenantes, société civile ou organismes internationaux et nationaux, ainsi que la communauté des croyants, à reconnaître qu'il faut absolument, non seulement donner aux bénéficiaires de l'aide des rôles de premier plan, mais aussi s'employer concrètement à renforcer les capacités de direction au niveau local, pour pouvoir ensuite les mettre entre leurs mains.

Reconnaître la façon dont les organisations confessionnelles contribuent à l'autonomisation des femmes des zones rurales par le biais de l'enseignement scolaire et extra-scolaire

Tzu Chi adhère aux objectifs stratégiques et aux mesures figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Sachant que « la pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques » et au fait qu'elles n'ont pas accès à l'éducation, aux services d'appui et qu'elles participent très peu aux prises de décisions (paragraphe 51 de la Déclaration), la fondation souligne la nécessité de mettre en place des programmes de développement intégrés qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes en milieu rural et de leur entourage. La corrélation entre éducation des femmes et stabilité de la société n'est plus à démontrer, et il est à présent avéré que plus les femmes d'une société donnée sont instruites, plus cette société sera prospère, pacifique et égalitaire, ce qui signifie que l'éducation doit être inclusive et équitable pour édifier un monde juste et équitable. L'objectif 4 du Programme 2030 préconise d'« assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité ». Non seulement Tzu Chi adhère pleinement à cet objectif, mais elle élabore et met en œuvre des programmes à cette

fin. À Haïti, où la fondation a construit une école de filles et fournit une aide à la scolarisation, un appui financier et un enseignement complémentaire pour permettre aux filles d'aller en cours et de terminer leurs études, un changement culturel apparent s'est opéré dans la collectivité où les programmes sont mis en œuvre. Jugeant la corrélation manifeste et le rapport de causalité probable entre ces deux facteurs, Tzu Chi ne peut nier l'influence qu'ont les communautés de croyants sur la culture, l'éducation, et les relations qu'il existe entre ces deux domaines. Forts de ce constat, nous demandons à la communauté des croyants et à ses représentants de s'employer activement, notamment par une prise de position ferme, à garantir une éducation inclusive et équitable et à mettre fin aux traditions d'oppression, que ce soit dans la communauté même ou le groupe dans laquelle elle s'inscrit.

Souligner le rôle essentiel que jouent les femmes des zones rurales dans la réduction des risques de catastrophe

Tzu Chi adhère au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui reconnaît le rôle joué par les femmes dans la gestion des risques de catastrophe et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques soucieux de la problématique hommes-femmes. À la lumière des observations recueillies dans le cadre des opérations de secours d'urgence qu'elle a menées dans les zones rurales de plusieurs pays, notamment en Équateur, la fondation a constaté que, même si les femmes sont les gardiennes du foyer, ce sont souvent les hommes qui sont les principaux décideurs. Il est par conséquent nécessaire de protéger les femmes des zones rurales et leurs moyens de subsistance des conséquences dévastatrices et de plus en plus graves des changements climatiques, et de veiller à ce qu'elles bénéficient de programmes viables les aidant à s'adapter aux catastrophes en milieu rural, que cela passe par la plantation de mangroves, la conservation des cultures ou l'augmentation des ressources vivrières. Conscients de la nécessité de prendre des mesures de renforcement des capacités pour « donner aux femmes les moyens de se préparer » et de « trouver d'autres moyens de subsistance au lendemain d'une catastrophe » [Cadre de Sendai, chapitre V, par. 36 a)], nous déclarons qu'il importe de redoubler d'efforts pour atténuer la vulnérabilité (Cadre de Sendai, chapitre I, par. 6) et d'adopter une approche préventive plus large privilégiant davantage la dimension humaine (Cadre de Sendai, chapitre I, par. 7). Nous recommandons en outre de mieux tenir compte des femmes des zones rurales dans le cadre des mesures prises pour réduire les risques de catastrophe et de l'action menée au lendemain d'une catastrophe, et ce en les associant à la prise de décisions.

Renforcer la collecte de données ventilées par sexe

Tzu Chi reconnaît qu'il importe de « disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables », a conscience que cela contribue grandement à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et souscrit à la nécessité de « renforcer les moyens statistiques des pays en développement » ([A/RES/70/1](#), par. 48). En outre, la fondation réaffirme qu'il est nécessaire de « promouvoir la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation de données utiles et de renseignements pratiques » dans la mise en place des politiques et pratiques de gestion des risques de catastrophe (Cadre de Sendai, chapitre IV, par. 24). En menant ses activités en milieu rural, en particulier dans les pays les moins avancés, Tzu Chi a pu constater que les infrastructures étaient impropres à la collecte de données et à l'enregistrement des habitants, ce qui entrave les opérations de secours et rend la tâche de rendre des comptes impossible. Au Sierra Leone par exemple, faute de technologies et

d'infrastructures, il n'est pas possible d'obtenir des informations sur les zones touchées par Ébola en dehors de la ville, ce qui empêche la population d'avoir accès à l'aide, en particulier dans les zones rurales. De plus, le travail d'analyse, ainsi qu'un suivi et une évaluation appropriés, ne peuvent être efficacement menés à bien. Tzu Chi préconise de renforcer les capacités de collecte des données dans les zones rurales en améliorant l'infrastructure technologique et au moyen d'initiatives publiques. Reconnaisant dans le même temps l'influence qu'exercent les femmes dans les communautés rurales et l'état de vulnérabilité dans lequel elles se trouvent, Tzu Chi recommande en outre de se tourner d'abord vers elles lorsqu'il s'agit de recueillir des informations sur les besoins des familles en milieu rural.

Tzu Chi espère que les conclusions concertées adoptées lors de la soixante-deuxième Commission de la condition de la femme refléteront la diversité d'opinions des organisations de la société civile et tiendront compte de l'avis des femmes des zones rurales. L'autonomisation doit non seulement se traduire par une aide matérielle et des mesures éducatives, mais également être orientée vers l'action, constituer une force mobilisatrice et réellement former les femmes à devenir des éléments moteur de leur communauté, en leur permettant d'être parties prenante et investies de responsabilités, de sorte à ce qu'elles puissent mieux asseoir leur présence. En somme, il est nécessaire que l'autonomisation soit axée sur l'action, que les mesures et données soient explicables et transparentes et que les perspectives économiques et l'enseignement, en plus d'être garantis, soient inclusifs et équitables. Nous sommes convaincus de la nécessité de véritablement diversifier les parties prenantes afin d'autonomiser de manière globale et durable les femmes des zones rurales.
